

CONDITIONS GÉNÉRALES Q8

CONDITIONS GÉNÉRALES COMPLÉMENTAIRES DE L'OPÉRATEUR MAXIWEB RÉGISSANT LA MISE À DISPOSITION D'UNE Q8 LIBERTY CARD ET FAISANT PARTIE INTÉGRALE DU CONTRAT DE MISE À DISPOSITION D'UNE Q8 LIBERTY CARD.

Article 1 Les présentes conditions générales régissent les rapports découlant des conditions particulières du contrat d'enlèvement de carburant conclu entre MAXIWEB S.A. (opérateur Q8 LIBERTY CARD) et le client. Elles font partie intégrante du contrat. La carte Q8 LIBERTY CARD est strictement personnelle et ne peut être transférée à un tiers. Geccar est une marque de MAXIWEB S.A. Les conditions générales de ventes de Q8 font parties également de la présente. Toutefois, ce sont les conditions générales de MAXIWEB S.A. qui prévaleront le cas échéant.

Article 2 En cas de perte ou de vol de la Q8 LIBERTY CARD, le titulaire s'engage à en informer Maxiweb et à faire bloquer sa carte, dont le numéro intégral est présent sur les courriers, factures et site web www.q8acl.net MY ACCOUNT, chez CARD STOP au numéro +32 70 344 344 24h/24. En dehors des jours de fermeture (w-e et jours fériés) et à défaut de bloquer sa carte chez CARD STOP, le titulaire enverra immédiatement un e-mail à info@geccar.net de manière à ce que MAXIWEB S.A. puisse bloquer la carte dans les plus brefs délais suivant la constatation de perte ou vol. Le titulaire est déchargé de toute responsabilité pour les prélèvements qui auraient lieu après la notification faite par le titulaire chez CARD STOP uniquement. Dans le cas d'une notification de vol ou de perte faite chez MAXIWEB S.A. pendant les heures d'ouverture des bureaux, soit de 9h à 17h, le titulaire est redevable des consommations prises pendant les week-ends et jours fériés pendant lesquels les bureaux de MAXIWEB S.A. sont fermés. MAXIWEB S.A. prend à sa charge les prélèvements faits après la notification aux heures de bureau sauf fraude ou négligence inexcusable du titulaire. Sont entre autre considérés comme cas de négligence inexcusable le fait de noter le code secret sur la carte ou sur un document conservé à proximité immédiate (portefeuille/sac/voiture etc.) de celle-ci ainsi que le fait de communiquer consciemment le code secret à un tiers.

Article 3 Chaque mois ou plus tôt et à la demande du bénéficiaire, une facture est établie. Disponible sur la plateforme Internet www.q8acl.net MY ACCOUNT. Conjointement au présent contrat, le détenteur de carte accepte de domicilier les factures de MAXIWEB S.A. auprès de l'organisme financier de son choix. MAXIWEB S.A. prélèvera au plus tôt le lendemain du jour de la prise de carburant les montants relatifs à cet achat. Le client aura accès par e-mail (info@geccar.net) ou par Internet sur www.q8acl.net MY ACCOUNT à sa facture préalablement à la domiciliation bancaire. Toute contestation relative aux factures devra être adressée par écrit à MAXIWEB S.A., 61 b, rte de Noertrange L-9543 L-WILTZ ou par email à info@geccar.net.

Article 4 Dans l'éventualité où MAXIWEB S.A. n'aurait pas reçu le paiement ou que la domiciliation bancaire aurait été refusée pour manque de provision ou annulation, un rappel est envoyé au client et sa carte peut être bloquée. A défaut de paiement dans les 30 jours de la date de facturation, MAXIWEB S.A. portera en compte au client, sur l'entièreté des montants dus, un intérêt de 8 % l'an à compter de la date d'échéance de ladite facture ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 10 % avec un maximum de 100 euros et un minimum de 10 €. Dans ces cas MAXIWEB S.A. pourra demander une provision sur l'utilisation future de toute nouvelle carte.

Article 5 Toutes contestations relatives au choix de la carte, à sa provision, à la ristourne et aux garanties éventuelles demandées doivent être adressées par écrit à MAXIWEB S.A., info@geccar.net ou 61 b, rte de Noertrange L-9543 WILTZ dans les 10 jours de l'observation du motif de la contestation avec un délais maximum de 3 mois. En cas de contestation, MAXIWEB S.A. s'engage à fournir au client les éléments de preuve dont elle dispose et notamment une copie de l'enregistrement informatique du ou des enlèvements litigieux, des contrats signés et des conditions générales applicables. MAXIWEB S.A. s'engage à répondre à toute contestation dans un délais de 10 jours ouvrables. En cas de persistance du litige MAXIWEB S.A. s'engage à rechercher une solution à l'amiable avec le client.

Article 6 MAXIWEB SA se réserve le droit de bloquer la carte à tout moment et en particulier en cas de non paiement d'une facture non contestée, de paiements tardifs ou hors délais répétés. Si un motif de blocage de la carte perdue sa raison d'être, MAXIWEB S.A. pourra débloquer ou attribuer une nouvelle carte dans les 10 jours ouvrables et sur demande du client.

Article 7 En cas de blocage et de déblocage de la carte, aucun frais ne sera porté au compte du client mais en cas de perte et de remplacement de la carte sur demande du client, celui-ci sera redevable de 7 € à titre de frais de remplacement et d'administration. Ils lui seront prélevés par domiciliation.

Article 8 Le client est informé que MAXIWEB S.A., opérateur se réserve le droit de modifier le prix de base des produits sans avertissement préalable et ce suite aux modifications issues du pétrolier et/ou du marché. Le prix aux pompes est toujours garanti.

Article 9 Le contrat est conclu pour une période indéterminée, résiliable à tout moment par chacune des parties moyennant un préavis de 7 jours envoyé par écrit (fax/courrier/e-mail). En cas de rupture par le client ce dernier renverra simultanément sa carte lors de sa notification de cessation d'utilisation. Toutefois MAXIWEB S.A. pourra à tout moment et sur simple information écrite ou orale (tél/mail/fax/courrier) au client fermer immédiatement l'accès à une carte soit pour cause d'impayés de la part du client, soit à la fin de sa coopération en tant qu'opérateur avec le pétrolier et ce sans qu'aucun préjudice quelconque ne puisse lui être réclamé. Maxiweb s'engage dès lors à rembourser la totalité des garanties acquises lorsque toutes les factures ont été soldées. La date de validité est imprimée sur la carte. A son échéance elle sera renouvelée automatiquement et gratuitement.

Article 10 Toutes nos factures sont payables au comptant. Les factures impayées à la présentation de la domiciliation porteront immédiatement et de plein droit, sans mise en demeure, des intérêts de 8 % par an. Sans préjudice des intérêts, le défaut de paiement à la présentation de la domiciliation entrainera le débit d'une indemnité complémentaire et forfaitaire de 10 % avec un minimum de 2 € et un maximum de 100 € par facture impayée et ce pour couvrir les frais. Tout litige entre MAXIWEB S.A. et le client est de la compétence exclusive des tribunaux de Luxembourg.

CONDITIONS GÉNÉRALES POINTS ACL | PROGRAMME DE FIDÉLISATION

PRÉLIMINAIRES

- 1) Le programme de fidélisation POINTS ACL est mis en place et exploité par ACL Services S.A., 54, route de Longwy à L-8080 Bertrange, TVA LU15762203, au profit des membres de l'Automobile Club du Grand Duché de Luxembourg asbl.
- 2) Le programme de fidélisation POINTS ACL permet aux membres ACL d'obtenir des avantages sur base de la contre-valeur suite aux points collectés auprès d'entreprises partenaires.
- 3) L'utilisation du programme par le membre implique l'adhésion de ce dernier à la charte POINTS ACL.

CHARTRE POINTS ACL

1. ACCÈS

Chaque membre de l'ACL pourra bénéficier des avantages du programme de fidélisation POINTS ACL. Le membre complètera et enverra le formulaire d'obtention d'une Q8 LIBERTY CARD dûment complété et signé. Dès la réception de sa Q8 LIBERTY CARD, le membre aura accès au programme de fidélisation POINTS ACL et un compte POINTS personnel lui est ouvert, reprenant l'ensemble des POINTS qui seront collectés suite à ses achats auprès des fournisseurs partenaires du programme POINTS ACL.

2. CONSULTATION

Le membre de l'ACL pourra à tout moment consulter son compte POINTS sur la plateforme www.q8acl.net à l'aide d'un login et d'un mot de passe qui lui aura été transmis. Si le membre souhaite avoir accès ou modifier ses coordonnées personnelles, il pourra en faire la demande par écrit à l'ACL ou par e-mail à info@q8acl.net.

3. CARACTÉRISTIQUES DU COMPTE

Le compte est strictement personnel et inaccessible. Il est destiné à enregistrer électroniquement les POINTS collectés auprès des entreprises partenaires. Ces POINTS donnent droit à des avantages sur base de leur contre-valeur. En aucun cas ce compte ne pourra être utilisé à titre de garantie.

4. CONDITIONS D'ATTRIBUTION DES POINTS

L'attribution des POINTS est fonction des conditions négociées auprès des partenaires du programme de fidélisation POINTS ACL et qui sont reprises sur la grille d'attribution de POINTS par les partenaires. Les entreprises partenaires se réservent le droit de modifier cette grille d'attribution à tout moment et en accord avec l'ACL. La grille d'attribution de POINTS est diffusée dans tous les points de ventes des partenaires, sur les supports d'information de l'ACL et sur la plateforme www.q8acl.net. Elle consiste en un ratio POINTS attribués par achat (valeur ou volume). Pour obtenir les POINTS, le membre doit présenter sa carte Q8 LIBERTY CARD au plus tard au moment de payer sa transaction. Le numéro de la carte servira à imputer les POINTS attribués au membre soit électroniquement soit manuellement. Pour tout retour de marchandise, l'ACL pourra déduire les POINTS octroyés initialement lors de l'achat de la marchandise.

5. CLÔTURE DE COMPTE

Le détenteur pourra demander l'arrêt de sa participation au programme de fidélisation. La clôture de son compte sera effectuée et le solde éventuel lui sera restitué en euros dans le mois qui suit la clôture. L'ACL se réserve le droit de clôturer tout compte inactif depuis plus de 12 mois après en avoir informé le membre détenteur un mois avant la clôture de celui-ci. Si l'utilisation du compte est réactivée durant cette période de un mois, la clôture est annulée. Toute personne désireuse de ne pas voir son compte clôturé pour cause externe (résidence à l'étranger etc.) devra signaler à l'ACL son inactivité prolongée et le terme final de celle-ci. Le compte sera alors mis sous statut « dormant » sans être clôturé et le délais de clôture pour inactivité durant 12 mois débutera à la date renseignée comme étant le terme renseigné de l'inactivité prolongée. Le solde des comptes inactifs ainsi clôturés sera attribué à un compte spécifique détenu par l'ACL, excepté si le détenteur inactif a réagi à l'information faite dans le mois qui précède la clôture. Dans ce cas, les POINTS iront là où le détenteur l'indiquera et ce dans un délai d'un mois après la clôture.

6. COMPTABILISATION ET UTILISATION DES POINTS

Les POINTS attribués sont comptabilisés au moins une fois par mois sur le compte détenu par le membre. Pendant le mois et à intervalle régulier le compte mouvementé sera mis à jour et deviendra accessible sur la plateforme www.q8acl.net via le login et le mot de passe du membre. Un POINT vaut 1 euro cent. Les points ne sont valorisables qu'à partir de leur inscription sur le compte. Ils sont échangeables en espèces auprès de l'ACL par tranche de 1000 points soit 10 €. Pour échanger ses points, le détenteur du compte fera une demande écrite à l'ACL en mentionnant son numéro de compte bancaire pour le paiement. Les POINTS peuvent également être utilisés pour le paiement de services (affiliation...) ou produits directement distribués et facturés par l'ACL. La comptabilisation du mouvement apparaîtra sur le compte POINTS du détenteur.

7. PARTENAIRES DU PROGRAMME DE FIDÉLISATION POINTS ACL

Tout partenaire est une entreprise liée contractuellement avec l'ACL et participant au programme de fidélisation POINTS ACL. Envers les partenaires du programme de fidélisation POINTS ACL, l'ACL n'agit pas comme vendeur mais comme simple médium entre l'annonceur (partenaire) et le membre détenteur d'un compte POINTS ACL. La carte de membre ACL peut être demandée au membre détenteur d'un compte lors de toute transaction avec un partenaire du programme de fidélisation. En cas de sortie d'un partenaire du programme de fidélisation POINTS ACL, les points accumulés chez ce partenaire resteront acquis définitivement pour le détenteur du compte.

8. MODIFICATIONS ET LITIGES

Les présentes conditions de la charte peuvent être à tout moment modifiées par l'ACL moyennant une information au détenteur de compte POINTS. Tout litige fera l'objet d'une conciliation préalable entre l'ACL et le détenteur du compte.

BON DE COMMANDE (GRATUIT) | Q8 LIBERTY CARD

Document (original) à retourner par POSTE à :

MAXIWEB S.A. - Q8/GECCAR

61 b, route de Noertrange

L-9543 WILTZ

Oui je souhaite recevoir de MAXIWEB S.A. la Q8 LIBERTY CARD (réservée à un usage privé)

Nom + prénom _____ Date de naissance _____

Adresse _____ E-mail _____

Code postal _____ Localité _____ Tél. _____

Nombre de cartes demandées (max. 2) _____ Je suis membre de l'ACL-obligatoire (voir page 11).

Mon numéro de membre : _____

La plaque de mon véhicule _____

Je déclare avoir lu au verso les conditions générales de MAXIWEB S.A. et être d'accord avec elles-ci.

MAXIWEB S.A. est responsable du traitement des données en vue de l'octroi de la LIBERTY CARD Q8. Tout demandeur a accès à ses données personnelles via www.q8acl.net avec un login et un mot de passe, et peut en demander des rectifications ou s'opposer à leur traitement par leur suppression pure et simple. Ces données seront conservées pendant la durée d'usage de la carte. MAXIWEB S.A. s'interdit de transmettre ces données dans un but commercial ou lucratif et en assure leur confidentialité.

CETREL DIRECT DÉBIT | AVIS DE DOMICILIATION

À compléter obligatoirement pour la carte Q8

Le soussigné (nom) _____ Prénom _____

Demeurant à (adresse) _____ N° _____ Bte _____

CP _____ Localité _____

Prie la compagnie MAXIWEB S.A. - 61 b, rte de Noertrange à L-9543 WILTZ

numéro de créancier CETREL 601 200 4008

d'encaisser à partir de ce jour et jusqu'à révocation express toutes les factures portant le matricule concerné auprès de l'institution financière (ma banque) :

Nom banque _____

Adresse _____ N° _____ Code postal _____ Localité _____

Par le débit de mon compte bancaire _____ Tél. de la banque _____

Numéro IBAN de mon compte _____ Code BIC _____

Date

Signature du titulaire du compte, pour accord

Réservé à l'institution financière

Signature

Domiciliation acceptée le _____

Nature opération (IBLC CODE) _____

Cachet et signature

Numéro Créancier MAXIWEB S.A.
CETREL
601 200 4008